

Fiche de poste **AESH Référent**

Intitulé du poste	Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap REFERENT (AESH Référent)
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances • Circulaire ministérielle n°2017-84 du 3 mai 2017 relative aux missions des AESH • Article 25 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance • Circulaire n°2019-088 du 5 juin 2019 et annexes (Vademecum PIAL) • Circulaire de rentrée 2019-école inclusive • Arrêté MENH2017998A du 29 juillet 2020 relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) référent • Décret n°2020-1287 du 23 octobre 2020 relatif à la création d'une indemnité de mission particulière pour les AESH référents • Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le montant de l'indemnité de fonction particulière des AESH référents
Conditions requises	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir une expérience professionnelle dans les fonctions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap d'au moins trois ans au cours des six dernières années. • Avoir une expérience professionnelle diversifiée d'accompagnement d'élèves en situation de handicap. • Avoir un suivi des actions de formation dans le champ de l'école inclusive.
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> • L'AESH référent exerce ses missions, précisées dans une lettre de mission, pour une année scolaire, sous la responsabilité des pilotes du PIAL. Il travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur du PIAL et l'enseignant référent de scolarité. • L'AESH référent rassure, conseille et accompagne les AESH, de manière ponctuelle ou suivie, notamment en partageant ses outils et sa pratique professionnels.
Profil Missions	<ul style="list-style-type: none"> • L'AESH référent assure une fonction de personne ressource auprès des AESH. • Il est reconnu pour ses qualités et ses compétences dans l'exercice de ses fonctions <ol style="list-style-type: none"> ① Assurer un appui méthodologique aux AESH, à leur demande, ou à la demande du pilote du PIAL ou de l'IEN-ASH. <ul style="list-style-type: none"> - En apportant une aide professionnelle et technique pour accompagner la construction des postures et des gestes professionnels. ② Apporter un soutien spécifique aux AESH nouvellement recrutés en vue de faciliter leur prise de fonctions et leur appartenance à la communauté éducative. <ul style="list-style-type: none"> - Participer à leur accueil dans le PIAL, et notamment à la transmission des informations relatives au fonctionnement de l'école ou de l'EPL - Renseigner et orienter l'AESH dans ses démarches et questionnements administratifs. - Contribuer à la compréhension des situations en soutenant les AESH du PIAL dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, hors présence de l'élève ou pendant les temps de classe. ③ Contribuer à la mutualisation des outils et des pratiques professionnels à l'échelon départemental, académique ou national. <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les ressources institutionnelles (Cap Ecole Inclusive, Eduscol, site SEI) - Contribuer à l'élaboration, au partage et à la diffusion des bonnes pratiques - Favoriser l'élaboration d'outils communs harmonisés à l'échelle du PIAL. - Engager les AESH dans des dynamiques de réflexion collective et de coopération.

<p>Connaissances et compétences requises</p> <p>Conditions d'exercice</p> <p>Modalités de candidature</p>	<p>④ Contribuer aux actions de formation suivies par les accompagnants des élèves en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au repérage des besoins de formation et à l'animation de groupes d'échange de pratiques. <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes législatifs et réglementaires sur le handicap. • Aisance relationnelle, sens de l'écoute, capacités d'expression orale. • Avoir des capacités organisationnelles, d'écoute et de communication. • Faire preuve d'initiative et avoir le goût pour le travail en équipe et en partenariat. • Organiser et animer une réunion, mutualiser sa pratique. • Maîtriser des outils numériques (maîtrise experte de la messagerie électronique, du traitement de texte, des tableurs et logiciels adaptés). • Connaître les différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires de l'école inclusive et la MDPH. • Être capable de se distancier face aux problématiques rencontrées. <ul style="list-style-type: none"> • Poste implanté dans un PIAL. • Mobilité sur le territoire de la circonscription définie pour organiser des réunions, gérer des situations difficiles, participer à des formations et accompagner ses pairs. • Disponibilité. • Organisation et répartition du temps de travail : • La répartition entre la mission d'AESH référent et la mission d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap fait l'objet d'un avenant au contrat. • Une décharge hebdomadaire de 6 heures, le mardi, est allouée à la mission d'AESH référent • Une indemnité de 600 euros correspondant à cette prise de fonctions particulières est versée chaque année. <ul style="list-style-type: none"> • La fiche de candidature • Une lettre de motivation • Un curriculum vitae <p>• A transmettre au Service Départemental de l'Ecole Inclusive avant le 12 juin 2023 à l'adresse suivante :</p> <p>sei02.recrutement@ac-amiens.fr, copie à ienash02@ac-amiens.fr</p>
--	---